

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD20

présenté par  
Mme Bono-Vandorme

-----

### ARTICLE 38

Rédiger ainsi les alinéas 86 et 87 :

« a) Après la référence : « L. 532-1 » , la fin du premier alinéa est supprimée ;

« b) Aux *i* et *j* du 2° , les références au règlement n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers sont remplacées par les références au règlement mentionné au 2° de l'article L. 713-14 du présent code ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.